

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 008-9463/21/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement au CNRS - Délégation Provence Corse pour l'acquisition d'un microscope numérique par le Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique - Approbation d'une convention. MET 21/17673/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'acquisition par des laboratoires publics d'équipements scientifiques contribuant à la dynamique d'innovation et au rayonnement du territoire.

La Délégation Provence Corse du Centre National de Recherche Scientifique sollicite l'attribution d'une subvention de 13.750 euros pour le cofinancement d'un microscope numérique d'un coût de 70.760 euros par le Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique – LAMPEA, unité mixte de recherche associant le CNRS et l'Université d'Aix-Marseille.

Rassemblant 27 chercheurs et enseignants-chercheurs, 10 doctorants, 4 post-doctorants, 11 docteurs associés et 28 membres associés, soit 80 personnes, le LAMPEA est l'un des trois laboratoires d'archéologie de référence en Europe avec l'Archaeological Science Laboratories de l'Université de Cambridge au Royaume-Uni et l'Institut MaxPlanck de la Science Humaine à Léna,

En France, il est le seul regroupant les approches :

- Bio et géoarchéologique, autour de l'étude des mondes végétal, animal et humain.
- Culturaliste, autour des productions humaines.
- Et naturaliste, via l'étude et la reconstitution des paléoenvironnements.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Relevant de l'Institut National Ecologie et Environnement du CNRS, le LAMPEA fait partie de l'Institut Méditerranéen d'Archéologie ARKAIA de l'Université d'Aix-Marseille aux côtés de 13 laboratoires en sciences humaines, bio- et géosciences, dont 4 situés dans la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence :

- le Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée - LA3M
- l'Institut de recherche sur l'archéologie antique – IRAA
- le Centre Camille Jullian – CCJ, Histoire et archéologie de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord
- le LAMPEA.

Le LAMPEA y dispose de trois plateformes techniques en microscopie optique - tracéologie, biochimie et sédimentologie sur 650 mètres carrés de bureaux et plateaux.

Une partie des locaux occupés par le LAMPEA se situe dans l'extension réalisée en 2018 et financée par la Métropole à hauteur de 2,6 millions d'euros sur un total de 7,6 millions d'euros dans le cadre d'une opération CPER 2007-2013.

Le microscope numérique orientable faisant l'objet de la demande de subvention dispose d'une optique grossissante classique complétée par des équipements numériques permettant :

- la représentation sur écran de l'objet étudié : outil, os, sédiments, pollens, charbon, etc.,
- des mesures et représentations en trois dimensions de données de profil, hauteur, volume, rugosité, etc.
- et la capture d'images HDR haute résolution.

Ce matériel agrandira la vision des objets étudiés jusqu'à 7.000 fois. Les images, vidéos et données numériques obtenues permettront une observation simultanée par plusieurs chercheurs, une exploitation scientifique innovante et faciliteront la diffusion des recherches dans la communauté scientifique et le grand public.

Deux chercheurs CNRS spécialisés en taphonomie osseuse - étude de l'enfouissement des ossements au cours du temps - et en analyse fonctionnelle lithique - étude des outils taillés – ont récemment intégré le LAMPEA et seront les opérateurs principaux du microscope.

Cet équipement renforcera la plateforme microscopie et tracéologie du laboratoire, ouvrira de nouveaux champs de recherche et d'étude, et accroîtra sa notoriété ainsi que celle de l'Institut ARKAIA, facilitant leur capacité à répondre aux appels à candidatures pour des programmes de recherche internationaux.

Par ailleurs, cet équipement pourrait s'avérer utile dans la crise sanitaire traversée par la France et le monde. En effet, le LAMPEA dispose d'une expertise sur les différentes crises traversées par l'espèce humaine avec les disciplines de paléo-épidémiologie, anthropologie médicale et bioarchéologie, notamment par l'étude des transferts de pathologie entre animal et homme et des crises de mortalité induites.

Enfin, cette acquisition facilitera une candidature d'ARKAIA au label de plateforme technologique de l'AMU pour permettre l'utilisation des équipements des laboratoires de l'Institut, dont le LAMPEA, par des entreprises et organismes extérieurs, renforçant ainsi la compétitivité de l'espace économique métropolitain.

L'équipement objet de la demande de subvention du CNRS permettra en effet d'effectuer des mesures et analyses dans de nombreux domaines professionnels :

- en métallo- et cristallographie
- caractérisation de surfaces de matériaux
- relevé topographique
- analyse de contamination
- comptage de particules
- analyse de rugosité

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

- rupture de matériaux
- etc.

Plan de financement :

Dépenses	En euros TTC	Financeurs	En euros	Répartition
Matériel	68 440,00	LAMPEA	12 426,67	17,56%
		AMU	8 333,33	11,78%
		CNRS	8 333,33	11,78%
		AMIDEX	14 166,67	20,02%
		CD 13	13 750,00	19,43%
Bureautique	2 320,00	MAMP	13 750,00	19,43%
Total	70 760,00	Total	70 760,00	100,00%

La Métropole est sollicitée en co-financement à hauteur de 13.750 € pour l'achat de cet équipement évalué à 70.760 €, soit 19,43% du coût total

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 002-3548/18/CM du 15/02/2018 relative à l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Enseignement Supérieur et Recherche.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La politique de soutien de la Métropole aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche.
- L'intérêt de l'acquisition par le LAMPEA d'un microscope numérique qui accroîtra le parc d'équipements scientifiques de son plateau technique, lui ouvrira de nouveaux champs de recherche et d'étude, facilitera sa capacité à répondre aux appels à projets de recherche collaborative internationaux et lui permettra de candidater au label de plateforme technologique de l'Université d'Aix-Marseille.

Délibère

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 13 750 euros au profit du Centre National de la Recherche Scientifique – Délégation Provence Corse pour le financement d'un microscope numérique destiné au Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec le CNRS – Délégation Provence Corse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2021, en section d'Investissement : sous politique B360 – nature 204181 – Fonction 67 – opération 2017100413 - AP 171033BP.
L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération s'établit comme suit :
CP 2021 : 13.750 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE